



Monsieur le Ministre,

Nous avons pris connaissance de la géographie revisitée que vous appelez de vos vœux pour les services de la DGFIP. Autant vous dire tout de suite que les agents de la DGFIP du Pas de Calais n'en veulent pas.

Mr le ministre, vous ne vous adressez ni à des pions, ni à des numéros, et c'est pourtant ce que nous avons l'impression d'être tant cette transformation de nos structures se fait sans nous. Mr le ministre, ce sont des agents qui sont derrière les bureaux de la grande maison DGFIP . Ils sont inquiets sur leur devenir.

Alors que le Président de la République propose que les personnes puissent travailler à moins de 30 km de leur domicile, chez nous c'est tout l'inverse qui se profile puisque certains collègues risquent de se voir proposer de tenir des permanences à plus de 45 km de chez eux.

Non content d'avoir dégradé depuis des années nos conditions de travail, l'administration va désormais s'employer à dégrader nos conditions de vie familiale. Avez vous simplement pensé aux conséquences de vos restructurations pour les familles des agents de la DGFIP ?

Nous en avons assez des effets d'annonce (droit à l'erreur, abandon de la déclaration papier, possible suppression de la redevance TV) qui finissent par alourdir notre charge de travail et sèment la confusion parmi les usagers.

Nos valeurs, nos savoirs, nos compétences, notre conscience professionnelle, nous avons le sentiment qu'ils ne comptent pas, qu'ils sont méprisés.

Nous avons des services de proximité avec des agents compétents !

Remettez des moyens humains et matériels et sauvégarçons ensemble le service public !

Les agents n'en peuvent plus des réformes. Elles ne sont que complexité là où vous parlez de simplifier les démarches administratives !!!

Mr le ministre, vous voulez une e-administration des finances publiques exemplaire. Mais vous semblez oublier qu'il y a des êtres humains derrière les ordinateurs, et que sans eux toutes vos réformes paraîtront totalement déshumanisées.

Nous vous présentons nos réflexions et nos revendications comme suit :

1) le Pas :

Comment peut on parler de grande réussite alors que la mise en place n'est pas terminée et que beaucoup d'incertitudes sur son fonctionnement sont constatées encore maintenant ? Un vrai bilan ne pourra être fait qu'à l'automne 2020 (au moment du remboursement de trop perçu ou de reversement) ? Oui c'est un fait les agents y ont fait face mais à quel prix ? A peine ont ils appréhendé la nouveauté qu'ils ont du enchaîner sur la campagne d'impôt sur le revenu avec le CIMR (principe de l'année blanche) alors qu'ils étaient épuisés ! Les réceptions se sont alourdies aussi bien en nombre d'usagers à qui on a mis le doute, qu'en durée de réception et qu'en complexité fiscale.

2) Transformation accélérée ?

Pourquoi accélérer une transformation si ce n'est pour mal faire et faire dans la précipitation sans concertation ?

3) Transformation numérique ?

On peut instaurer du numérique à tout va mais si il n'y a pas d'agents derrière un écran pour le retraitement, ça ne servirait à rien !

De plus, il faut améliorer les réseaux de la DGFIP ou installer des applications plus simples à la hauteur des usagers.

Faites de la vrai simplification et pas de la complexité dans la simplification !

4) la déconcentration de proximité :

Vous parlez que de territoire mais prenez en compte les agents concernés par cette déconcentration.

L'accueil de proximité existe déjà avec des agents compétents qui offre un service public spécifique et approprié, pourquoi les déplacer, il y a des moyens de les préserver avec le travail à distance tout en préservant de l'humain qu'on ne souhaite pas déplacer à plus de 30 mn de leur domicile.

Les services publics mobiles ne sont pas une solution dans la mesure où ce service serait limité qu'à des renseignements superficiels, donnant lieu à retraitement dans les services de base, et donc une perte de temps et une multiplication des intervenants qu'on veut spécialisés dans les métiers DGFIP. De plus, ça augmenterait les risques professionnels pour les agents en déplacement.

Vous parlez de permanences dans les locaux mis à disposition par les mairies, les agents qui doivent les assurer vont devoir se déplacer, nous voulons que le temps de trajet soit du temps de travail compté et leurs frais de déplacements remboursés à la hauteur des dépenses engagés et de l'usure du véhicule.

Nous avons une équipe d'agents dits EDR (échelon départemental de renfort) prévue actuellement pour ce genre de mission, leurs frais sont remboursés, faisons de même pour tous les agents concernés.

Vous parlez de déconcentration de services des grands centres urbains vers les régions rurales, nous voulons qu'un mouvement spécifique, sans contrainte de délai de séjour, soit

ouvert pour tous les agents de Paris et ses couronnes, coincés dans cette région, afin qu'ils puissent rejoindre ces entités et ainsi libérés des postes pour les parisiens désirants rester sur place.

5) zéro cash :

Vous parlez d'allègement de charges et d'amélioration de la sécurité des agents, nous nous étonnons qu'une administration avec des missions financières refuse un moyen de paiement ?

Vous lancez un appel d'offres afin de préserver le paiement numéraire pour les seuls publics ayant des difficultés pour appréhender le numérique, vous oubliez la partie des contribuables qui sont interdits bancaires, ou qui ont pour tradition le numéraire.

6) l'évolution des métiers de la DGFIP :

Vous parlez d'évolution, nous voyons suppression de missions, de transfert des missions aussi bien vers le privé que vers d'autres ministères, de pertes d'emploi, de régression.

L'exercice du contrôle fiscal est sacrifié au profit de la protection de l'utilisateur qui a de plus en plus de droits et de liberté. La vraie fraude n'est pas appréhendée de façon optimale à cause de freins liés à la loi Essoc, à la garantie fiscale, et par soucis de rentabilité.

Le droit à l'erreur serait-il une modification du L 62 ? Les contribuables sont déjà accompagnés et conseillés, et on les invite déjà à corriger leurs erreurs.

La mission cadastrale continue à s'adapter, mais nous ne voulons pas que celle-ci parte à la territoriale, la DGFIP est maîtresse du plan garant de sa conformité.

L'Etat est garant de la bonne tenue du fichier des titres de propriétés, donner cette garantie au notaire serait source d'erreur, d'abandon de neutralité et d'impartialité.

La modernisation des métiers de la gestion publique ne revient-elle pas à politiser ces missions ? Vous parlez d'autonomie financière avec un compte financier unique dont le contrôle serait assuré par une instance privée ? comment maintenir une équité fiscale, une garantie et une qualité de certification des comptes telle que celle fournie par la cour des comptes ? Et par la même où en est votre réflexion sur la séparation entre l'ordonnateur et le comptable ? Peut-on craindre une évaporation des deniers publics vers des intérêts personnels ?

Nous sommes perplexes sur le point de la gestion immobilière de l'Etat, qu'entendez-vous par les logements proposés aux fonctionnaires (logement de fonction des directeurs, trésoriers, directeurs etc..); quelle est votre alternative aux cessions domaniales, pourquoi engager la rénovation des cités administratives alors que d'autres sont déjà en construction (Lille et Amiens, campus inter-administratif) ?

7) Tous ces changements entraînent des conséquences en matière d'investissement matériels et sur le plan des ressources humaines. Or, la mobilité est au cœur de vos projets avec le rifssep, ce qui est contradictoire dans la mesure où les agents perdront du pouvoir d'achat si ils refusent tout déplacement même si vous prévoyez leur accompagnement.

De même vous parlez de déploiement du télétravail, or dans notre département celui-ci est déjà en place, voté en CTL, mais pour un nombre limité d'agents, non reconductible pour une durée d'un an et limité à un jour par semaine.

Quant au parcours de formation, à la DGFIP, nous avons de très bonnes écoles, avec des formateurs très compétents, il ne serait pas normale de les remettre en cause.

Les conditions de vie au travail des agents dépendent des conséquences en matière de ressources humaines dont vous n'en faite pas écho.

Qu'avez vous prévu sur les départs en retraite, les suppressions d'emploi que la DGFIP supportent depuis trop longtemps, les suppressions de sites, et enfin qu'est il prévu pour les promotions, concours, point d'indice et indemnités ?

Tout va trop vite, c'est insoutenable pour les agents de la DGFIP !! comme le souligne le compte rendu du dernier observatoire interne 2018.

L'équipe de l'UNSA DDFIP 62

Delwaulle Gilles,

Delaudier Sébastien,

Duval Christine,

Degrave Fanny,

Laude Octave,

Poissier Anne,